

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2226

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Trame verte - Orientations en faveur des jardins collectifs - Attribution de subventions à la Ville de Lyon,

à l'association Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à

l'association Les Cultivateurs.

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies

territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés</u>: Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2226

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Trame verte - Orientations en faveur des jardins collectifs - Attribution de subventions à la Ville de Lyon, à l'association Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à l'association Les Cultivateurs.

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La trame verte de la Métropole de Lyon, telle que définie dans les années 1990, est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la ville. L'article L 371 à 6 du code de l'environnement définit la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment, en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. A l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion, mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'écocitoyenneté.

II - Bilan des actions

Par la délibération n° 2006-3820 du Conseil du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Cette politique est complémentaire des actions des Communes : à elles l'intervention en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée, à la Métropole l'aide à la mise en route et à la création.

En 2014, on comptait 143 jardins sur le territoire de la Métropole sur une superficie d'environ 88 hectares. 21 000 adhérents participent à la gestion de ces jardins.

De l'année 2000 à l'année 2016, la Métropole a aidé à la création de 40 jardins sur 22 Communes avec une aide moyenne de 21 360 € par jardin, soit un total de 854 000 € d'aides en investissement.

III - Orientations en faveurs des jardins collectifs

Il est proposé d'articuler les actions autour de 4 objectifs :

- assurer le maintien des jardins existants,
- accompagner le développement de nouveaux jardins,
- diffuser les bonnes pratiques des jardins,
- développer le recours aux jardins temporaires pour la gestion des espaces en attente.

1° - Maintien des jardins existants

Le maintien des jardins existants repose sur 2 actions principales :

- la préservation au niveau des documents d'urbanisme pour assurer la pérennité des jardins ouvriers ou familiaux mais aussi de certains jardins partagés sur la base des demandes des Communes,
- le maintien de la dynamique associative et l'accompagnement à la réorganisation en cas de besoin, d'une part, en soutenant l'animation du réseau des associations de jardins et, d'autre part, en permettant un accompagnement extérieur à l'association.

2° - Accompagnement du développement de nouveaux jardins

Cet accompagnement nécessite deux actions :

- l'accompagnement pour l'organisation du jardin créé, tant d'un point de vue fonctionnel que d'un point de vue administratif (constitution de l'association gestionnaire, de ses statuts, de son règlement intérieur, etc.),
- l'accompagnement pour les investissements nécessaires, sur la base d'une aide financière de 40 % des coûts HT plafonnés à 10 000 € pour des projets portés par des associations et à 100 000 € pour des projets portés par des Communes ou des bailleurs sociaux.

3° - Diffusion des bonnes pratiques des jardins

Celle-ci comprend un ensemble d'actions diverses :

- les techniques écologiques et respectueuses de l'environnement,
- l'ouverture au voisinage, l'appartenance à un réseau de jardins, le développement des liens sociaux et pédagogiques,
- l'organisation de la vie du réseau des jardins et la mise à disposition de documents, de connaissances, d'outils.

4° - Développement du recours aux jardins temporaires pour la gestion des espaces en attente

La Métropole et les Communes sont parfois propriétaires de terrain acquis en vue de la réalisation d'un projet (équipement public, voirie, logements, etc.). Le temps séparant l'acquisition du terrain et la mise en œuvre du projet peut être très variable. Dans l'attente de la réalisation du projet, ce terrain peut être mis à disposition des riverains (ou dans le cadre de réalisation par tranche, aux nouveaux résidents) pour la réalisation d'un jardin temporaire.

Ces jardins sont alors le lieu privilégié du développement du lien social et d'échanges.

La mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique "Jardin" en investissement se fera dans le cadre des enveloppes budgétaires actuelles inscrites à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI), et de 200 000 € maximum par an en fonctionnement.

IV - Mise en œuvre 2017

Dans ce cadre, en 2017, il est proposé d'accompagner la création d'un jardin partagé par la Ville de Lyon et la mise en œuvre des actions menées par 3 associations permettant d'assurer le maintien et le développement de jardins collectifs, de diffuser les bonnes pratiques du jardinage respectueux de l'environnement, de développer du lien social et de favoriser et faire connaître la biodiversité dans les jardins et sur le territoire :

1° - Création d'un jardin partagé par la Ville de Lyon

La Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée AY87 d'une surface de 2 988 mètres carrés comprise entre les rues Viabert, Germain, Thiers et Bellecombe. Ce terrain est situé entre le groupe scolaire Antoine Rémond, un gymnase municipal, un terrain multisports et un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Pour le développement de ce projet, la Ville de Lyon est associée :

- à l'école Antoine Rémond et le collège Bellecombe,
- à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA),
- à la SA d'HLM pour l'action sociale (SAHLMAS), propriétaire de la résidence,
- aux associations Com'expression, pour "Créer et développer des projets sociaux et citoyens permettant la rencontre de publics et de générations différentes", la Maison de l'initiative, de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) est une association pour "promouvoir la culture et encourager la solidarité à travers l'engagement, l'initiative et la création artistique pour et par tous" et le Passe-jardins pour l'animation des réunions des groupes,
- au conseil de quartier.

Ce jardin permettra à tous de bénéficier d'un espace de travail (présence de tables à jardiner pour fauteuil roulant, de jardinières permettant le travail assis et debout). Deux récupérateurs d'eau de pluie seront disposés et un compteur d'eau divisionnaire sera installé pour contrôler les consommations d'eau potable, un composteur collectif sera installé pour la gestion des déchets, un espace multifonctionnel servira d'atelier de confection pour la fabrication d'objets dédiés au développement durable (nichoirs, hôtels à insectes, etc.) et pour ranger les outils de jardinage, une zone de convivialité ombragée permettant de recevoir des tables et chaises sera le point de centralité du projet.

La gestion du site appartiendra à la structure associative du conseil de quartier et au groupe scolaire.

La durée des travaux est estimée à un mois, pour un coût estimé à 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses HT, soit 20 000 €

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
aménagement de jardinières en bois	18 901	Métropole de Lyon	
espace multifonctionnel	4 010		
système de récupération d'eau de pluie	2 000		20 000
zone de convivialité	3 955		
tables à jardiner personnes à mobilité réduite (PMR)	3 456	autofinancement	
composteurs (financement Métropole)			30 000
terrassements et circulations	15 361		
distribution en eau	2 317		
Total	50 000	Total	50 000

2° - Association Passe-jardins

Pour 2017, ces actions peuvent être scindées en 2 parties :

⁻ la mise en œuvre de l'observatoire métropolitain des jardins collectifs, l'accompagnement des initiatives locales "créer ou consolider un jardin partagé" ainsi que des porteurs de projets et l'animation du réseau métropolitain dans le cadre des 20 ans des jardins partagés. Pour mémoire, en 2016, pour cette partie, le montant de la subvention de la Métropole à l'association Passe-jardins était de 77 000 € En 2017, cette partie représente 72 400 €, soit une baisse de 6 % par rapport à 2016,

- la deuxième partie concerne une action de création et d'animation d'un jardin partagé transitoire et nomade à destination des riverains volontaires sur le quartier Carré de Soie. Le projet avec la mission Carré de Soie est un partenariat ponctuel d'une durée d'un an pour un montant de 26 360 €.

Au total la subvention pour l'association Passe-Jardins est de 98 760 €

Le plan de financement de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)	Taux (en %)
observatoire métropolitain des jardins collectifs : annuaire, site internet	24 660	Métropole de Lyon - service écologie et développement durable	72 400	38,8
animation du réseau métropolitain dans le cadre des 20 ans	26 945	Métropole de Lyon - mission Carré de Soie	26 360	14,2
formation "créer ou consolider un jardin partagé" avec 6 modules	24 310	Ville de Lyon	6 320	3,4
accompagnement d'au moins 20 porteurs de projets	84 085	Région Auvergne-Rhône-Alpes	74 140	39,8
création et animation d'un jardin	26 360	Etat	2 100	1,1
partagé transitoire et nomade à destination des riverains volontaires rue Moissonnier à Vaulx en Velin		participation des porteurs de projet	5 040	2,7
Total	186 360	Total	186 360	100

3° - Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA)

Une subvention de 88 360 € pour la gestion et l'animation du Centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon, l'animation et la gestion des conservatoires en réseau, la formation des partenaires des conservatoires, des rencontres des conservatoires et comités de pilotage, du matériel pour les conservatoires et des achats de végétaux, des études, caractérisations et expérimentations/sélections agronomiques des variétés, le développement d'une zone d'expérimentation (jardin d'expérimentation et station d'expérimentation Vavilov) au parc de Parilly, l'extension des conservatoires au parc de Parilly, la poursuite du partenariat scientifique avec l'Institut Vavilov de Saint Pétersbourg, la législation sur les semences et, en communication : actualisation du site internet, mise en place d'outils collaboratifs "forum adoptants conservatoires", maintenance et développement site Internet + Horti-Lyon + GECOBO, et des actions d'accompagnement, de formations, d'expertise scientifique, de médiation et des réunions pour les services de la Métropole ou ses prestataires.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
gestion et animation du Centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti- Lyon, développement des sites internet	17 335	Métropole de Lyon	88 360
animation et gestion des conservatoires en réseau, formation des partenaires des conservatoires et rencontres des conservatoires et comités de pilotage	37 385	mécénats	20 000
matériels pour les conservatoires et achats de végétaux	4 000	dons	1 500
études, caractérisations et expérimenta- tions/sélections agronomiques des variétés, formations, expertises scientifiques	34 290	contrats aidés	7 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
développement d'une zone d'expérimentation (jardin d'expérimentation et stations d'expérimentation Vavilov) au parc de Parilly	15 240	autofinancement	20 965
extension des conservatoires (création d'une zone de production de semences et d'une pépinière) au parc de Parilly	7 620	participation des conservatoires	1 000
poursuite du partenariat scientifique avec l'Institut Vavilov de Saint Pétersbourg	11 525		
législation sur les semences	3 810		
communication : actualisation du site internet, mise en place d'outils collaboratifs forum adoptants conservatoires	5 715		
médiation et réunions pour les services de la Métropole ou ses prestataires	1 905		
Total	138 825	Total	138 825

Les aides publiques représentent 45 % du budget global du CRBA.

Pour mémoire, en 2016, le montant de la subvention de la Métropole au CRBA était de 94 000 €. Il est donc proposé une subvention à hauteur de 88 360 €, soit 6 % de baisse par rapport à 2016.

4° - Association Les Cultivateurs

Une subvention de 9 120 € pour 5 projets de plantations participatives d'îlots de biodiversité jardinée/pépinière de plantes ressources en ville, l'animation des printemps de la Métropole à destination des agents de la Métropole mais également pour l'animation de 6 ateliers conférences "Ecojardinons Grand Lyon Métropole". Le coût total de ces actions est estimé à 13 120 €, avec une participation des porteurs de projet à hauteur de 4 000 €.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
5 projets de plantations participatives d'îlots de biodiversité jardinée/pépinière de plantes ressources en ville aux jardins de quartier Louis Braille, à la cité Berliet, à la ZAC Bon Lait, au Confettis dans les quartiers et pied d'arbres	5 500	Métropole de Lyon	9 120
6 ateliers conférences Ecojardinons Grand Lyon Métropole	6 600	financements porteurs de projets	4 000
animation au développement durable/les prin- temps de la Métropole à destination des agents de la Métropole	1 020		
Total	13 120	Total	13 120

Pour mémoire, le montant de la subvention de la Métropole à l'association Les Cultivateurs était de 9 720 € en 2016. Il est donc proposé une subvention à hauteur de 9 120 €, soit 6,2 % de baisse par rapport à 2016 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve les orientations de l'action métropolitaine en faveur des jardins collectifs selon les 4 axes suivants :
- le maintien des jardins existants,
- l'accompagnement du développement de nouveaux jardins :
- . l'accompagnement pour l'organisation de ce jardin, tant d'un point de vue fonctionnel que d'un point de vue administratif (constitution de l'association gestionnaire, de ses statuts, de son règlement intérieur, etc.),
- . l'accompagnement pour les investissements nécessaires, sur la base d'une aide financière de 40 % des coûts HT plafonnés à 10 000 € pour des projets portés par des associations et à 100 000 € pour des projets portés par des Communes ou des bailleurs sociaux :
- la diffusion des bonnes pratiques des jardins,
- le développement du recours aux jardins temporaires pour la gestion des espaces en attente.

2° - Approuve:

- a) l'attribution d'une subvention d'équipement pour un montant total de 20 000 € nets de taxes, au profit de la Ville de Lyon, dans le cadre de l'aménagement d'un jardin partagé,
- b) l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 196 240 € nets de taxes, au profit des associations suivantes :

- Passe-jardins : 98 760 €,

- Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) : 88 360 €,

- Cultivateurs : 9 120 €

dans le cadre de leurs actions en faveur du développement des jardins collectifs (accompagnement, animation, etc.) au titre de l'année 2017,

- c) les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon et les associations Passejardins, Les Cultivateurs et le CRBA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.
- **3° Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.
- **4° La dépense** correspondant à la subvention d'équipement sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 Préservation et promotion d'espaces naturels, et individualisée sur l'opération n 0P2705272 le 30 janvier 2017 pour un montant de 80 000 € en dépenses.

- 5° Le montant à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercices 2017 et 2018 - compte 2041412 - fonction 76, selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 12 000 € en 2017, 8 000 € en 2018.
- 6° Le montant à payer en section de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2017 - compte 6574, pour un montant total de 196 240 € réparti comme suit :
- 169 880 € sur l'opération n° 0P27O5272 fonction 76,
- 26 360 € sur l'opération n° 0P09O1420 fonction 844.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.